

N° 2026-09-38

Séance du mardi 22 septembre 2026

OBJET : NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE HAUT-FOREZ

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 15 septembre 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 22 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260922-20260922_CC_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026

Publication : 05/10/2026



Présents : René AVRIL, Albert BACQUART, Christophe BAZILE, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Christine BERTIN, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Vivien BROUILLAT, Julien BRUNON, David BUISSON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Martine CHARLES, Franck CHASSAGNEUX, Thierry CHAVAREN, Gilbert CHAZAL, Jean-Baptiste CHOSSY, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Jérôme COMBE, Pascal COSTON, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Hervé DE STEFANO, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Sandrine DESSALCES, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Dominique DEVIN, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Philippe ESSERTEL, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Michaël FORGE, Joël FORTUNIER, René FRANÇON, André GACHET, Tess GAGNAGE, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Mickaël GAULT, Flora GAUTIER, Florence GAVARD, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Sofiane GHILAS, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Olivier JOLY, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Martine MEILLIER, Jean-Gérard MERLE, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Frédéric MURAT, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Claudia ROLLE, Patrick ROMESTAING, Patrice ROMEUF, Julien RONZIER, Lysiane ROYER, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Gilles SOLEILLANT, Geneviève SORLIN, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Laurent THEOLEYRE, Jean-Paul TISSOT, Luc VERICEL, Gérard VERNET, Eric VIOLLET

Absents remplacés : Hervé BEAL par Sandrine DESSALCES, Jean-Marc DUMAS par Joël FORTUNIER, Patrick FARISSIER par Geneviève SORLIN, Thierry GOUBY par Lysiane ROYER, Madeleine SOLEILLANT par Gilles SOLEILLANT, Séverine TARIT par Jérôme COMBE, Elodie THEVENET par Pascal ROCHE, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Muriel COUTURIER pouvoir à Ghyslaine POYET, Serge GOMET pouvoir à Hervé DE STEFANO, Grégoire GRANGER pouvoir à Tom RIEU, Marie-Gabrielle PFISTER pouvoir à David BUISSON, Pierrick PLAT pouvoir à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Frédérique SERET pouvoir à Patrice POTIONNIER, Annabel TURNEL pouvoir à Catherine DOUBLET

Absents : Yves DUPORT

Secrétaire de séance : Eric LARDON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	126
Nombre de membres présents :	118
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Vu l'arrêté préfectoral n°145 du 18 mai 2001 autorisant la modification des statuts du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Haut-Forez,

Vu la délibération n°2026-02-31 en date du 17 février 2026 du conseil communautaire de Loire Forez agglomération refusant d'adopter les nouveaux statuts du SIAEP Haut-Forez

Vu le nouveau projet de statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Haut-Forez (SMAEP Haut-Forez) présenté en annexe,

Considérant que, suite au transfert de la compétence eau aux EPCI, des délégués désignés par Loire Forez agglomération, Saint-Etienne Métropole, la Communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron et la Communauté de communes Loire-Semène doivent siéger au SIAEP Haut-Forez à la place des délégués désignés par les communes,

Considérant l'analyse détaillée réalisée par Loire Forez agglomération et les échanges mis en œuvre avec le SIAEP du Haut-Forez depuis le début de l'année 2026 pour mieux comprendre et mesurer les impacts des évolutions statutaires proposées,

Considérant les évolutions suivantes apportées dans les statuts :

- Remplacer des communes membres par leurs EPCI.
- Modifier les compétences du SIAEP Haut-Forez afin que le secours occasionnel ou le complément régulier soient instaurés (conventions d'achat d'eau).
- Réorganiser le bureau avec un président, deux vice-présidents et deux vice-présidents délégués.
- Instaurer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune dont le territoire est desservi, partiellement ou intégralement, contre anciennement deux titulaires.
- Permettre l'obtention d'un siège de droit aux vice-présidents en charge de l'eau potable des EPCI, soit 4.
- Prévoir une majorité qualifiée des 2/3 de suffrages exprimés pour l'approbation des budgets primitifs, des comptes financiers uniques et des modifications des prix de vente de l'eau potable,

Ainsi, les statuts proposés intègrent 17 délégués (13 communes et 4 vice-présidents en charge de l'eau potable) dont 7 pour Loire Forez agglomération, la commune de Saint-Bonnet-le-Château n'étant plus intégrée dans le périmètre du SIAEP du Haut-Forez car le syndicat n'a pas d'abonné sur la commune.

Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Haut-Forez (SIAEP Haut-Forez) devient Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Haut-Forez (SMAEP Haut-Forez).

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les nouveaux statuts du SMAEP Haut-Forez tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les nouveaux statuts du SMAEP Haut-Forez tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 22 septembre 2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 02/10/2026

Par délégation, pour le président,
le vice-président en charge de la mobilité
Eric LARDON



Signé électroniquement le 01/10/2026

Le Président,
Christophe BAZILE

